



ASSOCIATION SPORTIVE

Comme tout établissement, notre collège possède une association sportive dont le but est la pratique d'activités sportives sous l'égide de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire.) Classée dans le peloton de tête de l'académie, à la fois par le nombre de ses adhérents et la qualité de ses résultats, elle propose à chacun une gamme d'activités sportives de loisir ou de compétition .

Etre membre de l' Association Sportive suppose l'achat d'une licence qui permettra à son titulaire de pratiquer pendant toute l'année scolaire une ou plusieurs activités, de se déplacer gratuitement sur les lieux des rencontres sportives (sauf nationales) , et d'accéder en priorité au restaurant scolaire le(s) jour(s) de pratique sportive effective.
Pour obtenir cette licence, il faut fournir :

- l'autorisation parentale ci-dessous
- une somme de 15 € pour un enfant, ou 12 euros pour le 2 ème enfant, ou 10 euros pour le 3 ème enfant, pour l'année scolaire

Les élèves licenciés sont couverts par une assurance collective (MAIF) dans le cadre des activités U.N.S.S.
Une option supplémentaire (I.A sport plus) peut être souscrite individuellement avec un surcoût de 10,65 € (voir Mme ARNOULD)

ACTIVITES PROPOSEES (sous réserve de changements)

LUNDI	12h - 13h	Futsal (Benjamins)	Mme ARNOULD
MARDI	12h - 13h	Handball (Benjamins)	Mme HOOG
	13h - 14h	Multi Activités filles	Mme WEIBEL
MERCREDI	COMPETITIONS		
JEUDI	12h - 13h	Handball (Minimes)	Mme HOOG
	13h - 14h	Futsal (Minimes)	Mme ARNOULD
VENDREDI	13h - 14h	Tennis de Table	Mme WEIBEL



- AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné.....(père – mère – tuteur) autorise

l'élève.....né(e) le.....de la classe de



à faire partie de l' Association Sportive de son établissement.

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive (et) (ou) de l'U.N.S.S. autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin(1).

Voici mes numéros de téléphone fixe et portable en cas de besoin:.....

(1) A rayer en cas de refus.

(2)

Signature des parents :

Mettre cette autorisation parentale + 15 € (ou 12 € ou 10 €) (chèque à l'ordre de l'AS du collège Robert Schuman SAINT-AMARIN) dans une enveloppe avec nom, prénom, classe, et remettre le tout à son professeur d'E.P.S.